

BULLETIN DU CENTRE PROTESTANT D'ETUDES

LA PAROLE DONNEE: ETRE CREDIBLE

par Félix Moser

CENTRE PROTESTANT D'ETUDES CP 3158 - 1211 GENEVE 3 Tél.: (022) 807 27 37 Fax: (022) 807 27 38 SEPTEMBRE 1999 51⁶ ANNEE / N° 4 8 NUMEROS PAR ANNEE CE NUMERO FR. 10-



ÊTRE CRÉDIBLE : LA PAROLE DONNÉE*

par Félix Moser

«Et toi, tu es pour eux comme un chant plaisant, comme quelqu'un doué d'une belle voix et qui chante avec art. Ils écoutent tes paroles, mais quant à les suivre non pas...» (Ez 33,32-33).

OBJECTIF DE LA RECHERCHE ET MÉTHODE

«On ne peut plus croire en rien ni en personne», «Ils racontent ce qu'il veulent à la TV»... Le constat est souvent désabusé, voire amer. Qui est crédible ? Autrement dit, qui a une parole à laquelle on peut se fier ? La question de la force de la parole donnée vaut pour tout genre, toute classe sociale, toute profession, toute croyance. La crédibilité est l'autorité qu'une personne consent à accorder au dire d'une autre ; elle dépend de la confiance que m'accorde un interlocuteur. Il n'est guère de domaines de notre vie privée et publique où n'apparaisse, à un moment donné ou à un autre, cette question de la confiance que l'on peut accorder aux propos tenus.

Ainsi, la question de la crédibilité jaillit dans la vie quotidienne, tous sont concernés. Enseignant-es, éducateurs/trices, chef-fes d'entreprises, témoins, personnalités politiques, pasteur-es et diacres, la plupart des hommes et des femmes pratiquent de fait une autorité par leurs paroles ; celle-ci s'exerce aussi entre conjoints ou ami-es. Par contraste, la vie de tous les jours révèle aussi des paroles non crédibles : fréquentes sont les situations où les paroles humaines échangées suscitent désaccords ou malentendus. En particulier, les promesses non tenues ou trop pesantes sont sources de bien des déceptions. Elles provoquent des tensions, voire des conflits.

^{*} Je dédie ces lignes à H. Mottu avec qui je partage, entre autres, une commune passion pour l'épître de Jacques.



Lorsque nous peinons à nous faire entendre ou que d'autres doutent du bien-fondé de nos propos, nous expérimentons une faille dans notre autorité personnelle. Nous percevons alors combien la question de la crédibilité nous touche de façon vitale : elle est liée à l'estime de soi et à la reconnaissance que nous pouvons donner et recevoir. J'empoigne cette thématique en tant que théologien pratique. Réfléchir aux questions qui gravitent autour de la crédibilité est une manière pour moi de repenser la question de l'autorité. Or ce qui m'intéresse en priorité, c'est l'autorité du message de l'Église et non le fonctionnement de l'autorité dans l'Église¹. Je pars du présupposé théologique que la légitimation de notre institution ecclésiale se définit par et pour la Parole qu'elle veut annoncer. La crédibilité de la Parole se donne à lire comme un lieu-test pour l'Église Réformée. L'étude, dont je ne présente ici que quelques aspects, se fixe pour tâche d'explorer les voies possibles pour adresser l'Évangile à nos contemporain-es.

Examiner la question de la crédibilité revient à s'interroger sur les «chemins de la persuasion»². Mes interrogations peuvent se résumer ainsi : comment un auditeur peut-il faire confiance à ma parole, et donc, comment puis-je prononcer une «parole qui fait foi» ? Je note d'emblée qu'il n'existe pas de confiance véritable sans liberté laissée à mon interlocuteur : je ne peux contraindre l'autre à me croire sur parole³.

Cette recherche sur les conditions d'une parole digne de confiance place l'observateur dans la même position qu'une personne qui se mettrait à regarder un échangeur d'autoroute : les routes se recoupent à des hauteurs et des lieux différents, et toutes conduisent à une destination particulière. La crédibilité m'apparaît comme un lieu-carrefour où se croisent de multiples chemins qui interagissent les uns sur les autres. En cherchant à décrire l'architecture de cet échangeur, j'ai quelquefois attrapé le tournis. Ici plus qu'ailleurs il est nécessaire de savoir à tout moment sur quelle piste on roule et sur quel embranchement on se trouve. Pour m'y repérer, j'ai fractionné la difficulté et décidé d'observer plus attentivement quatre embranchements délicats

Le premier examine les deux versants de la quête d'une parole vraie. L'accent porte sur la question des conditions de vérité de la parole. Le deuxième observe le lien existant entre un porte-parole et les instances qu'il utilise pour cautionner son discours. Le troisième explore l'agir de la parole sur la réalité ; autrement dit, quels peuvent être les effets intentionnels et réels de la parole. Le quatrième distingue, pour mieux unir, les paroles humaines que nous prononçons et la Parole de Dieu que nous proclamons,



tant il est vrai que la Parole de Dieu nous atteint aussi au travers de simples paroles humaines.

Ces quatre embranchements aident à comprendre les règles qui régissent une communication crédible. Pour éviter des lourdeurs, je nomme «axiomes» les mécanismes ainsi dégagés⁴. La finalité de ce travail vise à rendre à l'Évangile sa capacité de retentir effectivement comme une Bonne Nouvelle.

1. LES DEUX VERSANTS D'UNE MEME QUETE DE LA VÉRITÉ

Toute phrase prononcée dans un contexte précis (en jargon cela s'appelle une énonciation) se caractérise par une force et par un contenu. Les Écritures présentent ces deux versants de la quête de la Vérité. Je les intitule versant hébraïque d'une part et versant grec⁵ d'autre part. Le champ «hébraïque» traite de la crédibilité, c'est-à-dire de la force du propos ; le champ «grec» se concentre sur la pertinence, c'est-à-dire le contenu des paroles. Le génie propre du christianisme naissant, en particulier chez l'apôtre Paul, est de formuler le christianisme au travers de la culture juive et de la culture grecque. Deux versets bibliques illustrent bien ces deux aspects de la Vérité. La quête de crédibilité peut se lire dans cet impératif biblique : « Soyez réalisateurs de la parole » (Jc 1,22)6. L'effort de pertinence de la foi, quant à lui, s'illustre dans un autre verset : «Soyez toujours prêts à rendre compte de l'espérance qui est en vous et devant ceux qui vous en demandent raison» (1 P 3,15).

1.1. «Soyez réalisateurs de la parole»

Pour le versant hébraïque, est véridique une proposition à laquelle je puis dire «amen». Ce mot désigne ce qui est solide, valable et qui engage. Appliqué aux porte-paroles, il désigne un homme ou une femme soumis-e à la règle de droiture et de vérité. En d'autres termes, sont vraies les paroles émises par quelqu'un sur qui l'on peut compter, la vérité est définie avant tout par son rapport à l'émetteur. Ainsi comprise, la Vérité est en priorité attribuée à Dieu, confessé comme celui qui délivre une parole fiable, incontestable et douée de puissance. La quête hébraïque concerne la force d'une parole prononcée dans un contexte donné. Ce premier versant ouvre à des investigations qui relèvent plus spécifiquement de la théologie pratique. L'examen de cette force de la parole permet d'analyser sa capacité à agir et



à faire agir. L'objet de la recherche est donc l'autorité de la Parole et son impact possible. La Parole n'est pas seulement à comprendre sur le mode intellectuel. Nous avons l'ambition d'avoir une foi qui éclaire et aide à mieux habiter le quotidien. Nous sommes bel et bien conviés à devenir les réalisateurs de la Parole.

1.2. «Soyez toujours prêts à rendre compte de l'espérance qui est en vous» (1 P 3,15)

Le versant grec de la vérité désigne étymologiquement ce qui est «non dissimulé», un état de fait qui s'offre pleinement au regard, à la démonstration ou à l'explication. Il s'occupe donc essentiellement de la question de la pertinence d'une parole dont il examine la cohérence intellectuelle des propositions. Autrement dit, la quête de la pertinence s'attache à décrire et à comprendre la vérité. Cet effort est demandé en particulier à la théologie systématique. Une réflexion sera menée sur ce que signifie par exemple comprendre la confession de foi «Christ est ressuscité, il est vraiment ressuscité». L'accent porte sur ce que l'on appelle «l'intelligence de la foi». Nous sommes bel et bien convié-es à rendre compte de l'espérance qui nous anime.

2. LA CAUTION ET LE POIDS DE NOS PAROLES

Il ne faut pas confondre la caution que nous invoquons et évoquons pour légitimer nos paroles avec l'effet éventuel que nous donnons à nos paroles. Ce paragraphe se partage en deux sections, l'une sera consacrée à la manière dont un émetteur légitime l'autorité de ses propos, et l'autre traitera de la possibilité de leur conférer une certaine autorité.

2.1. La caution de nos paroles

2.1.1. Les différents types de légitimation de l'autorité énonciative

Par ce terme technique, j'entends l'autorité d'une parole prononcée par un homme ou une femme dans une circonstance donnée. Autrement dit, comment un-e orateur/trice légitime-t-il/elle son discours ? S'interroger sur la crédibilité signifie mettre à jour les diverses instances de légitimation qui fondent notre prétention à émettre une proposition vraie. L'examen des discours permet de décrire les recours suivants :



L'autorité transcendante

Par le recours à une autorité transcendante, je peux déclarer que j'ai reçu une autorité d'une divinité ou de Dieu ; je cautionne ainsi mon dire au nom d'une instance qui dépasse infiniment tous les humains. Sa forme privilégiée est l'invocation.

- L'autorité antérieure

Je peux également me placer explicitement sous l'autorité de l'Écriture Sainte considérée alors comme référence et norme décisives. Un-e orateur/trice peut également recourir à la tradition : il inscrit son dire dans une longue lignée de témoins, il revendique une filiation qui lui confère une autorité auprès de ceux et celles qui se reconnaissent dans la même tradition ; en affirmant dans une prédication «comme le disait déjà J. Calvin», le/la pasteur-e s'appuie sur une autorité antérieure et respectable.

- L'instance célèbre

Pour renforcer mon propos, je peux aussi placer celui-ci sous l'aile d'une personne célèbre (et connue de mon interlocuteur/trice) qui fait autorité. Ainsi, si j'écris «A la suite de P. Ricœur, j'estime que», j'utilise le nom de ce philosophe pour légitimer mon dire auprès de mon/ma lecteur/trice, par le biais d'une citation.

- L'institution

Ce type de légitimation exige que la personne ait reçu un mandat. L'autorité institutionnelle couvre le dire d'une autorité socialement reconnue (l'Église, l'État, la Justice). Sa garantie fait appel à des conventions extra-linguistiques. Les formes privilégiées de ce discours sont les lois, les décrets, les déclarations et les prises de position.

- L'expérience personnelle et la sincérité7

Du point de vue du discours, on repère ce recours dans l'emploi du pronom personnel de la première personne du singulier : «je crois que». Il existe une sorte de loi de la sincérité qui postule la confiance. Les formes qui permettent d'analyser ce type d'autorité sont l'aveu, le témoignage et la narration de soi qui peut aussi prendre la forme écrite de l'autobiographie.



- La compétence scientifique ou technique

L'autorité professionnelle est légitimée par des compétences, concrétisées par l'obtention de diplômes et par un savoir-faire reconnu. Vous croyez votre médecin quand il vous parle des dangers de votre taux de cholestérol trop élevé. Les compétences professionnelles se traduisent par des déclarations, des diagnostics, des évaluations, des rapports, des notes d'expertise, des publications qui portent le label et le qualificatif de «scientifiques».

- L'opinion publique

Un-e orateur/trice peut très bien invoquer la *vox populi*. L'opinion publique s'exprime à travers des sondages⁸ ou par le biais de l'audimat qui argumente à partir de la loi du plus grand nombre et fait de la satisfaction du consommateur son unique critère. Les expressions de la majorité sont portées également par la rumeur. Cette dernière reste un moyen extrêmement crédible de légitimation (probablement parce qu'elle fonctionne sous le couvert d'un certain secret et qu'elle communique des nouvelles ayant un fort impact émotionnel).

2.1.2. Trois caractéristiques à ces cautions du dire

- L'instance légitimatrice comprend un composant symbolique : en se plaçant sous son emblème, le porte-parole renvoie à une réalité qui dépasse le dire. A première vue, cette composante n'est vraie que pour l'aspect institutionnel. Mais à l'examen, toutes les autorités relèvent de l'ordre symbolique. Ce dernier est affaire de normes culturelles et sociales variables selon les temps et les lieux. Aujourd'hui par exemple, l'authenticité personnelle et la sincérité semblent avoir un pouvoir de persuasion plus grand que les légitimations traditionnelles. Par contre, seules les instances institutionnelles reconnues confèrent une autorité déléguée. Celui ou celle qui l'a reçue est mis-e au bénéfice de représenter un groupe donné. Notons que ce pouvoir subsiste même si l'autorité réelle n'est plus reconnue. Ainsi Helmut Kohl a continué de représenter le peuple allemand, même si sa cote de popularité était moins grande que celle de son adversaire politique.
- Je note également que la portée de ces légitimations de l'autorité énonciative sont limitées : elles n'ont un effet argumentatif que dans la mesure où les auditeurs partagent avec l'orateur la prémisse que cette autorité peut prétendre à une quelconque légitimité. Par exemple la référence à J. Calvin ne fonctionne qu'auprès de ceux et celles qui savent qui est le réformateur genevois et qui reconnaissent en lui un grand théologien. Cette limite du



crédit accordé aux prémisses concerne aussi le témoignage. L'idéologie révisionniste l'illustre de façon patente : le récit d'un témoin oculaire ne suffit pas à convaincre les défenseurs de cette conception erronée.

- L'examen de ces différentes instances nous permet de découvrir qu'il existe deux formes essentielles de l'autorité : la première se base sur un savoir (autorité du savoir), alors que la seconde se base sur l'expérience (autorité existentielle). L'autorité du savoir reste et restera indispensable, tant il est vrai qu'il n'existe pas de construction du sens possible pour les individus si ceux-ci ne disposent pas de références culturelles, symboliques et religieuses communes. Beaucoup d'enseignants et d'enseignantes s'en rendent compte aujourd'hui : pour vivre dans une culture donnée, il est indispensable d'en posséder les clés de lectures. L'autorité conférée par l'expérience est elle aussi indispensable. Toute personne possède une force persuasive lorsqu'elle exprime ses affects, ses besoins, ses sentiments et ses croyances. Un enfant influence le médecin quand il lui explique où et comment il a mal au ventre. Cette validité de l'expérience est vraie indépendamment de la considération sociale. Seul un chômeur est habilité à exprimer les réactions provoquées par son licenciement. On pourrait multiplier les exemples pour montrer que chaque être humain est compétent en ce qui concerne sa propre existence.

Je condense ces éléments dans les deux axiomes suivants :

Axiome 1

Les mécanismes d'attribution sont légitimes et tous les discours y recourent. Ils se combinent de façon variable en fonction des époques, des lieux et des circonstances. Ils n'ont d'autorité que dans le cadre d'un auditoire particulier, prêt à reconnaître l'instance en question⁹.

Axiome 2

L'autorité donnée par le savoir et l'autorité de l'expérience sont toutes deux légitimes¹⁰. Elles doivent interagir l'une sur l'autre, de telle sorte que l'autorité existentielle puisse éprouver la pertinence de l'autorité du savoir. Mais la proposition doit aussi être inversée : pour que la quête de la vérité demeure ouverte, l'autorité du savoir doit à son tour questionner l'expérience.

Malheureusement, ces échanges se bloquent parfois. J'examine dans le prochain paragraphe ce qui se passe dans ces cas.



2.1.3. L'argument d'autorité

L'argument d'autorité peut se définir comme l'identification du porteparole avec l'instance légitimatrice. Ce rapport sans distance a de lourdes conséquences si on le met en relation avec la prétention à la vérité. Je nomme et décris brièvement les formes personnelles et sociales que revêt le recours à l'argument d'autorité¹¹.

Les leaders charismatiques, qu'ils soient politiques ou religieux, se fondent directement sur une autorité transcendante qui dépasse ce qui est immédiatement perceptible. La référence devient abusive lorsque elle est asservie pour consolider un pouvoir personnel. La parole est alors manipulée.

L'Écriture peut également devenir référence et norme sacralisées. Divers dangers nous guettent alors. Dans l'illuminisme, le texte devient surface projective et n'exprime plus que mes désirs. Dans l'émiettement littéraliste, les versets bibliques sont isolés et sacralisés. A l'inverse, dans le positivisme, la Bible est concassée avec la méthode historico-critique sans proposer ensuite une reconstruction du sens. Dans ce cas l'intention même du texte n'est plus restituée.

Les tenants du *traditionalisme* font des formes du passé la norme à l'aune de laquelle sont jugées toutes les manières de comprendre et de vivre une religion. *L'intégrisme* constitue la forme la plus extrême de ce rapport à la tradition. Il se présente comme la tentative de préserver intégralement une forme originaire d'une vérité, estimée seule juste et vraie de la vie de l'Église.

L'orthodoxie se caractérise par le fait qu'elle établit une connexion absolue entre l'institution et la vérité qu'elle a la charge de proclamer. L'orthodoxie incarne une sorte de monopole de la vérité. L'Église en devient la dépositaire et la gardienne. Dans ce rapport absolu avec la vérité, il n'y a plus de place pour l'hérétique ou le prophète qui, au nom de l'autorité des Écritures, conteste à la fois le dire et le faire de l'Institution ecclésiale. L'orthodoxie engendre souvent une orthopraxie : une seule manière de faire est considérée comme admissible 12.

Le vedettariat et ce que les anglo-saxons nomment le star system, dévoile une confusion fréquente très en vogue dans nos mentalités : le recours à une instance célèbre vise à accroître non la crédibilité du dire, mais la notoriété de l'émetteur. La mentalité ambiante confond très souvent le fait d'être connu, d'avoir un nom, avec la véracité du dire.



Le cléricalisme caractérise la tendance à ériger en absolu l'autorité professionnelle et symbolique. Il engendre une division de fait dans la communauté ecclésiale : seuls sont déclarés compétents et habilités ceux qui ont la technique et le savoir nécessaires.

Dans le *populisme*, le porte-parole légitime son discours en s'arrogeant le droit et le devoir de s'exprimer au nom de tous et de toutes. Il se targue d'avoir pour la défense de ses idées l'opinion du plus grand nombre. Chr. Blocher en Suisse ou J.-M. le Pen en France se démasquent comme les tribuns de cette dangereuse manière d'argumenter. Mais ne nous y trompons pas : sous des formes atténuées certes, le danger guette aussi nos Églises. En effet, dans la volonté louable de ne blesser personne, certain-es pasteur-es risquent de faire de l'avis de leurs paroissien-nes le critère dernier de la vérité. La démagogie est particulièrement présente si l'on confond le succès avec la crédibilité, la pertinence du message étant alors mesurée au nombre de ses adeptes.

Le subjectivisme fait de la sincérité et de l'expérience personnelle les seules instances habilitées à délivrer un message véridique. Cette compréhension personnalisée de la vérité masque une position relativiste, car si la vérité devient uniquement une affaire individuelle, il n'est plus nécessaire d'en débattre. Je déchiffre le subjectivisme et le relativisme comme des réactions normales contre les formes autoritaires que sont l'orthodoxie, le traditionalisme et le cléricalisme. Mais ces réactions qui absolutisent les expériences personnelles tombent dans les travers qu'elles voudraient dénoncer. De fait, le relativisme est une forme subtile de l'argument d'autorité puisqu'il affirme que toutes les philosophies et religions se valent. «Tout» étant une grandeur absolue, l'argument de la tolérance relativiste est l'indice d'une quête fermée de la vérité. Cette manière de penser fort répandue s'incarne dans une société paralysée par l'indifférence. Les convictions communes la désertent. Les croyances se réfugient dans la vie privée de chacun et chacune.

Axiome 3

La lecture partielle des formes sociologiques incarnant l'argument d'autorité me permet de tracer la frontière entre crédibilité et crédulité. En abusant de la confiance de son interlocuteur, l'émetteur engendre chez ce dernier une croyance aveugle. Il focalise l'attention du destinataire non sur le message mais sur la source énonciative. La fin justifie alors les moyens : toutes les techniques qui permettent d'accroître l'adhésion de ses auditeurs et audi-



trices sont alors utilisées sans recul critique et sans se fonder dans une éthique de la communication qui postule le respect des destinataires et des messages. La manipulation et la propagande sont les formes les plus achevées de cet abus de confiance.

Du point de vue de l'analyse des mentalités, on observe un curieux paradoxe : d'une part, le recours à l'argument d'autorité ne semble pas impressionner nombre de nos contemporain-es. Les autorités les plus conservatrices et les plus directives sont celles qui rassemblent les foules. Mais d'autre part, nous assistons à un effondrement des pouvoirs traditionnels. En effet, les sondages qui traitent de la confiance accordée aux institutions indiquent une perte de crédibilité croissante de ces dernières : chacune revendique le droit de penser et de croire ce qu'il/elle veut. Ce contraste, riche d'indications sur la nature du rapport que nous entretenons avec l'autorité, nous amène à formuler un quatrième axiome.

Axiome 4

Nos relations avec l'autorité sont ambivalentes. Elles sont marquées à la fois par le rejet et par l'attrait. Ce paradoxe s'explique partiellement si le lecteur ou la lectrice se remémore les ressorts psychologiques qui guident notre relation aux figures d'autorité (par exemple celle du père ou de la mère). L'autorité répond à notre besoin et notre quête de sécurité, mais engendre en même temps un désir d'autonomie.

2.2. Le poids de nos paroles ou le pouvoir des mots

Comme l'indique la citation biblique mise en exergue de cet article, nous parlons non seulement pour être écoutés, mais aussi pour être entendus. Nous aimerions que nos paroles portent et qu'elles exercent une certaine influence sur autrui. C'est dans cette perspective que je m'intéresse à présent aux actes de langage. Ces derniers posent de façon cruciale la question du pouvoir des mots, puisque sous certaines conditions ils sont équivalents à des actes. Par exemple, si le président d'une commission dit : «Je clos la séance», il donne effectivement la possibilité aux participant-es d'entrer en relation directe avec leurs voisin-es et de quitter leurs sièges. Les actes de langage nous intéressent parce qu'ils ne séparent pas la parole de l'action. Pour reprendre la formulation d'un philosophe, nous essaierons maintenant de savoir ce qui se passe guand le dire devient faire¹³.



2.2.1. Les actes de langage

On peut donc définir les actes de langage comme la capacité que recèle la langue d'agir sur la réalité et de permettre à celui ou celle qui produit un énoncé d'accomplir une action.

J.-R. Searle distingue cinq actes de langage¹⁴. Par les assertifs, nous disons à autrui comment sont les choses «ce matin le ciel est d'un bleu azur». Grâce aux directifs, nous essayons de faire faire des choses à autrui «Je t'ordonne de taper cette lettre». Par les promissifs, nous engageons à faire des choses pour autrui «Je te promets de bien soigner ton cochon d'Inde pendant tes vacances». Avec les expressifs, nous exprimons nos sentiments et nos attitudes «Je suis vraiment désolé de vous avoir blessé». Quant aux déclaratifs, ils cherchent à provoquer des changements dans le monde par nos paroles «Je déclare que vous avez obtenu votre licence en théologie».

Ces actes de langages ont des propriétés que je décris brièvement.

- En tant qu'il est une tentative de faire faire quelque chose ou d'agir sur la réalité, un acte de langage possède *certains buts*. Ces derniers seront différents selon les actes employés. Une personne peut prononcer tel acte de langage dans l'intention de donner un ordre, tel autre pour exprimer un sentiment.
- Il appartient à certaines phrases prononcées dans un contexte donné de rendre leur contenu conforme au monde, alors que d'autres phrases ont pour objectif de rendre le monde qu'elles représentent conforme aux mots. Cette approche différente est appelée par les spécialistes *la différence d'ajustement*. Pour saisir cette distinction peu évidente mais essentielle, je vous propose deux exemples : «J'ai écrit ce texte sur un ordinateur PC» est un énoncé qui veut se rendre conforme au monde. Il décrit et représente une réalité de fait. Par contre «Je vous promets de venir demain» décrit une réalité possible. Celui ou celle qui prononce cette phrase vise à rendre les mots conformes au monde. Parfois, la direction d'ajustement va à la fois du monde aux mots et des mots au monde. Il existe alors une équivalence entre le dire et son effet. Cette caractéristique concerne certains déclaratifs («Je vous licencie»).
- Pour qu'un acte de langage en soit vraiment un, il faut qu'il soit porté par une autorité conférée. Il ne suffit pas que vous disiez «Monsieur Untel, je vous nomme professeur de français au lycée Candolle» pour que cette



nomination ait une quelconque chance d'aboutir. Un acte de langage est cautionné par une *convention extra-linguistique*. Mais ce recours n'est pas toujours nécessaire. Il existe des actes de langage qui ont une portée certaine même si celui qui l'énonce n'est pas porteur du droit de les énoncer. Vous n'êtes pas obligé-es d'être revêtu-es d'une autorité socialement reconnue pour faire une déclaration d'amour.

- Les actes de langages sont souvent formulés de manière *indirecte*. «Dans ce type de langage, le locuteur communique à l'auditeur plus qu'il ne dit effectivement, en prenant appui sur des informations d'arrière-plan»¹⁵. «Pourriez-vous me prêter ce livre ?». On voit que l'interrogation atténue l'effet d'un directif tout en cherchant à obtenir le même effet. Pour le décoder le locuteur est obligé de recourir alors à ce que l'on appelle une inférence, autrement dit, il entre dans un processus de déduction pour découvrir le sens et la portée d'une parole qui lui est adressée.

2.2.2. La prétention des actes de langage

Pour expliciter ce point, je vous propose de découvrir un acte de langage qui accomplit ce qu'il dit. Sur la vitre d'un arrêt de bus, les usagers pouvaient lire l'exhortation suivante : «Avant de briser les vitres de cet abri, pensez à ceux qui attendent le bus». J'ai observé que durant plusieurs mois personne n'avait endommagé cette protection contre le froid et le vent. Cette simple inscription a eu, en définitive, une efficacité certaine. Cet énoncé contient à sa manière une autorité, il appelle au sens civique. Mais le pouvoir de cet énoncé est paradoxal. Sa puissance est réelle, mais non contraignante. Cette force peut se définir par sa propriété : elle contient une structure d'appel. Les actes de langage possèdent donc la force d'induire un comportement, une attitude, sans recourir à une puissance coercitive. Comprendre cette prétention de l'autorité est riche d'indications pour les lecteurs et lectrices des Écritures, car nombres d'énoncés bibliques présentent cette structure d'appel et recèlent cette prétention à agir sur le comportement des humains. Je me borne ici à illustrer cette propriété par un exemple. «Voilà pourquoi je vous dis : Ne vous inquiétez pas pour votre vie de ce que vous mangerez, ni pour votre corps de quoi vous le vêtirez. La vie n'est-elle pas plus que la nourriture et le corps plus que le vêtement ?»16. Dans des formes très diverses (paradoxes, aphorismes, sentences de sagesse, paraboles), l'Écriture est chargée de ce pouvoir paradoxal.



Axiome 5

Les actes de langage contiennent une prétention paradoxale à l'autorité. Il s'agit bien d'une prétention, car personne ne peut garantir absolument leur accomplissement.

Il nous faut maintenant approfondir l'axiome ci-dessus et poser la question suivante : à quelles conditions un acte de parole peut-il produire un effet sur mon interlocuteur/trice ?

2.2.3. Efforts de l'émetteur et effets des actes de langage¹⁷

En simplifiant quelque peu les choses, cette interrogation trouve un début de résolution si l'on raisonne en termes d'«efforts» et d'«effets». Nous en faisons l'expérience tous les jours : il est plus facile de parler que d'écouter. Être attentif au dire d'autrui requiert un effort certain. Il faut donc que l'information que je transmets soit digne de retenir l'attention de mon auditeur/trice.

Axiome 6

Pour qu'un acte de langage produise un effet, il faut que l'effort que je demande au récepteur soit le moins coûteux possible.

Un flot de paroles noie littéralement mon information. Cette dernière ne peut dans ce cas être retenue, et encore moins assimilée. La communication humaine obéit à une sorte de principe d'économie¹⁸, version linguistique de la loi du moindre effort. Mais il existe plusieurs manières de susciter l'intérêt de mon interlocuteur, ou pour le dire en d'autres termes, il existe plusieurs possibilités de lui demander de fournir l'effort nécessaire pour écouter ce que je veux lui dire.

D'abord, il faut que mon interlocuteur se sente concerné par l'information ou la question que je lui pose. Une interrogation devient pertinente lorsqu'elle contient une question à laquelle je ne peux échapper. La Bible est remplie de ce type d'interrogations.

Pour qu'une information intéresse mon interlocuteur une deuxième condition est requise : il doit d'une certaine manière pouvoir «traiter» cette information et en «faire quelque chose» dans sa vie. Poser cette condition signifie réfléchir plus avant à la question du *contexte*. Si nous ne remplissions pas cette condition en ce qui concerne la proclamation de l'Évangile,



ce dernier serait ravalé au rang de simple opinion. A sa manière, D. Bonhoeffer a formulé cette problématique avec beaucoup d'intuition en écrivant : «Que croyons-nous vraiment ? c'est-à-dire de telle façon que notre vie en dépende ?» ¹⁹.

2.2.4. Contexte, réalité et réel

Deux chercheurs ont fait récemment une découverte importante : le contexte n'est pas donné. L'expression courante «Il faut remettre les choses dans leur contexte» indique la nécessité que nous avons de comprendre l'environnement dans leguel les actes de paroles sont prononcés. Cette remarque de bon sens est un préalable nécessaire, mais constitue seulement un préalable de la communication. Le contexte peut se définir désormais de la facon suivante : il constitue un sous-ensemble d'informations appartenant à un environnement commun au locuteur/à la locutrice et au destinataire. Le contexte est partiellement construit par l'émetteur d'un message. Il fait appel à la mémoire ainsi qu'à la perception de son auditeur. Le contexte n'est plus fixé préalablement, mais fait partie de la construction du processus de compréhension. On peut alors préciser la problématique en fonction de la théorie des effets et des efforts : le contexte comprend l'ensemble des paramètres qui permettent au locuteur de produire un effet avec son acte de parole ; il aide le destinataire à décoder l'information et à inférer les intentions que le locuteur veut lui communiquer.

Axiome 8

L'accès à un contexte exige lui aussi un certain effort. Moins un contexte est accessible, plus l'effort requis pour y accéder est grand et inversement.

L'hypothèse de la reconstruction partielle des contextes nous permet de reconsidérer la notion de réalité. Nous croyons souvent qu'il n'existe qu'une seule et même réalité. Nous disons alors «que les choses sont ce qu'elles sont et que nous ne pouvons pas les changer». Ce faisant nous confondons le réel et la réalité. Le réel se compose d'éléments incontournables, repérables par le sens commun. C'est pourquoi je propose de parler de la butée du réel. Cette dernière est constituée par tout ce qui nous résiste objectivement et qui, d'une manière ou d'une autre, contrecarre notre imaginaire, et qui fait partie de ce que nous devons admettre sinon accepter comme fait. Par exemple, la constatation que les protestants sont sociologiquement minoritaires dans le canton de Genève fait partie de cette butée du réel. Mais cette affirmation n'est pas le tout de la réalité. La manière dont nous



habitons cette précarité protestante est aussi importante. Sur cet exemple, on voit que la réalité constitue notre image du réel, et qu'elle est le résultat de notre jugement. En forçant à peine les choses, nous pourrions dire que la réalité sociologique de la minorité fait partie du réel alors que la compréhension théologique, psychologique et pratique de cette situation constitue la réalité²⁰. Celle-ci se présente donc en partie comme une construction, et la croyance y a évidemment sa part. Les actes de langages ne visent pas à modifier le réel, mais ils tendent à provoquer un changement de la réalité; en particulier, ils visent à remettre en doute le caractère unidimensionnel de la construction que nous effectuons de la réalité. En un sens, toute compréhension de la réalité est idéologique, puisqu'elle lit la réalité à partir d'un centre de perspectives particulier. L'idéologie devient dangereuse dans la mesure où elle construit un écran, dans la mesure où sa compréhension de la réalité n'est plus interrogée par le réel.

2.2.5. Crédibilité et pouvoir

Pour la crédibilité éventuelle de nos énoncés, il est important de réfléchir au pouvoir détenu par quelques-uns. Nous commettons constamment l'erreur de croire que l'autorité et le pouvoir sont liés à une personne ou à un groupe de personnes limité. Or il n'en est rien. Ces deux notions sont de nature relationnelle, elles obéissent à des règles établies entre les humains. Une des volontés essentielles de ceux et celles qui détiennent le pouvoir est de croire ou de faire croire que les règles qui leur permettent de diriger sont intangibles. La victoire du pouvoir apparaît lorsqu'un peuple a été convaincu que ces règles du jeu étaient incontestables. Or tous/toutes les résistant-es s'opposent à une telle compréhension. Pour eux /elles, les règles du jeu peuvent être édictées autrement. Ils/elles croient qu'ils/elles ont littéralement leur mot à dire dans la manière de poser les règles du jeu. Leurs paroles s'enracinent précisément dans la conviction que le cadrage opéré par le pouvoir n'est pas une fatalité et qu'il est possible de convaincre d'autre hommes et d'autres femmes qu'un changement est possible : les régimes les plus durs finissent par s'écrouler parce que des hommes et des femmes se sont levés pour protester en utilisant le pouvoir des mots. M. Luther King, A. Soljenitsyne et V. Havel ont cru dans la force des mots. Ils ont compris que les actes de langage avaient le pouvoir de convaincre ceux et celles à qui ils s'adressaient et par là de créer une dynamique et un mouvement irréversibles

Les actes de langage, en particulier les déclaratifs, sont toujours posés à la fois *en rapport* avec le réel (dont ils ne nient pas la situation donnée) et *en*



dépit de ce réel. Pour notre propos, les déclaratifs présentent un intérêt particulier, parce que leur direction d'ajustement va à la fois du monde aux mots et des mots au monde. Ils visent à faire exister une correspondance réelle même si cette correspondance n'existe pas encore. On peut dire et écrire ce que l'on veut sur l'usure des mots, il n'empêche qu'ils garderont toujours la possibilité de refigurer le monde et de poser d'autres cadrages. En ce sens, les déclarations font honneur au genre humain, car elles illustrent l'expression possible d'un sursaut de dignité, elles témoignent que les humains sont capables de mieux. On peut se moquer de la déclaration des droits de la personne humaine et du citoyen, elle n'en demeure pas moins l'expression irréductible d'une croyance en un dépassement de la réalité subie. Ces constatations nous amènent à formuler un axiome concernant les rapports entre crédibilité et pouvoir.

Axiome 9

Est crédible quelqu'un qui, par le biais d'un acte de langage, propose une nouvelle représentation des rapports de force entre le pouvoir et la réalité; le pouvoir cherche à maintenir les règles de jeu édictées par lui, il impose un certain cadre. L'acte de langage remet en question ces règles. La réalité peut déployer des aspects qui n'étaient pas perçus.

3. PAROLES DE DIEU, PAROLES HUMAINES : LA PAROLE DONNÉE

3.1. La promesse chrétienne

La promesse joue un rôle central du point de vue du christianisme. L'ensemble des Écritures atteste qu'à travers l'histoire tourmentée des humains, en dépit même des apparences, la Promesse de Dieu demeure. Mais la croyance en cette Promesse se fait par l'entremise des humains qui sont invités à la transmettre. La Promesse appelle chacun-e à la liberté et à la responsabilité. Un des points les plus étonnants de l'offre chrétienne réside dans le choix de Dieu de faire alliance avec des hommes et des femmes. «Mais s'il est vrai que la Parole fiable de Dieu s'est manifestée dans la vie et dans la mort d'un homme, comment cette parole-là nous atteindrait-elle mieux qu'à travers des paroles d'hommes, celles des auteurs de la Bible ? La Bible est la Parole de Dieu non pas malgré... mais justement parce qu'elle est faite de paroles d'hommes, en quête de ma réponse à moi» 21.



3.2. La Parole déléguée

Mais si les croyant-es sont chargé-es de transmettre cette Promesse, ils/elles n'en sont pas pour autant les garants. Leur autorité ne peut être que dérivée. Le témoin est un délégué, son «je» parle au nom de diverses instances. Plusieurs voix s'expriment à travers sa voix. Un peu comme un acteur dans une pièce de théâtre, il fait surgir d'autres voix à travers la sienne. Pourtant, à la différence du comédien, celui qui se déclare chrétien implique également sa personne. Sa parole est polyphonique. D'abord, elle se fait l'écho de l'instance dernière, à savoir *la Parole de Dieu*. Celle-ci est toujours donnée et le porte-parole n'en a pas la maîtrise. Elle est radicalement différente des propos humains. Cette conviction revient à confesser la présence pleine et entière du Saint-Esprit. Dieu, au travers du témoin, peut toucher chacun et chacune par une Parole multiforme : la Parole créatrice (au sens hébraïque), la Parole incarnée (au sens du logos), la Parole de la Croix (au sens de la proclamation chez Paul).

Cette Parole de Dieu nous est transmise par *l'Écriture* qui met en scène différents personnages (législateurs, psalmistes, prophètes, disciples, apôtres, etc.). Dans des formes variées, dont il ne faut pas gommer l'originalité, les hommes et les femmes des textes bibliques témoignent de leur relation à Dieu.

Le porte-parole se présente comme l'auteur (ou le lecteur) du texte qu'il est en train de transmettre²². La proclamation se présente comme une actualisation du message biblique. C'est ici que le «je» du prédicateur intervient. Pourtant, ce singulier est aussi pluriel : en parlant, le témoin de la Parole intègre les divers «je» formés par la communauté.

J'insiste sur cette polyphonie, parce que ce dispositif permet d'éviter les heurts et malheurs de l'argument d'autorité. Celui qui parle au nom de Dieu doit, dans son discours, marquer sa position par rapport aux différentes instances. La polyphonie permet non seulement de comprendre la présence simultanée de plusieurs voix chez un sujet, mais encore de les articuler les unes aux autres. La théologie essaie de penser les rapports entre les humains et Dieu. Elle commence précisément quand elle confesse que l'humain n'est pas Dieu et qu'il existe un écart entre Dieu et les discours que nous adressons en son nom. Cela implique aussi que la Vérité ne nous est pas accessible directement. L'honnêteté et la rectitude théologique nous incitent à préciser qu'il en va de la volonté de Dieu certes, mais de sa volonté *telle que nous la percevons*.



3.3. La force de la parole déléguée : les effets de la promesse

La Promesse divine se faufile au travers des paroles et des actions humaines. Pour détecter la force des paroles échangées, il est utile de comparer la promesse et la menace²³. Celle-ci se caractérise par trois conditions nécessaires et suffisantes : premièrement, elle doit être convaincante ou suffisamment plausible pour être prise au sérieux ; deuxièmement, elle doit atteindre sa cible (entendons par là : la partie menacée) ; troisièmement : la cible doit être en mesure de s'y soumettre. Entrons dans le même exercice pour examiner la nature de la promesse ; cette notion comprend également trois conditions. Premièrement, elle doit être convaincante, c'est-à-dire suffisamment réaliste pour être prise au sérieux ; elle doit tenir compte des possibilités que recèle le réel. Du point de vue objectif, la promesse n'a pas par elle-même une force de conviction. En effet, une parole donnée ne pourra jamais être garantie objectivement. Sa réalisation dépend du devenir subiectif de celui qui l'émet. Deuxièmement, la promesse doit «atteindre sa cible». En d'autres termes, son acceptation dépend de la confiance que m'accorde le destinataire. Troisièmement, contrairement à la menace, la promesse ne contraint pas celui à qui elle est destinée à accomplir un acte ou à accepter des conditions, mais elle engage celui qui la prononce. La structure fondamentale de la promesse réside donc dans un changement des relations : autrui n'est plus quelqu'un que je cherche à dominer et maîtriser pour lui faire faire des choses ; au contraire, je m'engage à faire des choses pour ou avec autrui. Ce n'est pas par hasard si le sens primitif du verbe «s'engager» signifie précisément promettre. La promesse est une liberté qui choisit de se lier. Elle inverse les positions des interlocuteurs : c'est l'émetteur qui se met dans une situation d'infériorité en s'engageant volontairement. En la prononçant, je donne du pouvoir à l'autre ; je lui offre de l'emprise sur ma vie.

Cette comparaison entre promesse et menace permet d'indiquer les effets de la promesse.

- Face à la menace qui est liée à la peur, la promesse apparaît comme son antidote, elle ouvre sur la confiance.
- La menace traduit la volonté de maîtriser la réalité et d'avoir barre sur autrui. La promesse dépasse cette compréhension figée du monde pour s'exposer aux imprévus et aux aléas de l'existence. La promesse libère de l'égocentrisme pour ouvrir aux autres. Elle permet d'accepter autrui dans ce qu'il est, c'est-à-dire dans son altérité.



- La menace fait appel à la violence ; elle fait croire que le chemin le plus court pour obtenir un effet passe par la contrainte. Elle intime un ordre. La promesse réalise qu'une action véritablement efficace présuppose le libre consentement d'autrui. La menace se conjugue avec le verbe imposer, la promesse avec le verbe espérer.
- La promesse recèle un «pouvoir de stabilisation» ²⁴. Elle nous permet d'envisager le temps non comme une succession d'instants décousus et éclatés ²⁵, mais comme une durée. Nous pouvons compter sur le temps qui passe et en faire notre allié. Ainsi la promesse nous aide à entrer, avec d'autres, dans des projets. Nous ne tirons pas des plans sur la comète, mais nous sollicitons les différentes possibilités que contient l'avenir. Ce dernier n'est pas seulement un futur que nous subirions, mais il est aussi une réalité qui inclut ce que ma liberté s'engage à faire advenir.
- La promesse offre une nouvelle perception de nous-mêmes, car en l'accomplissant je suis appelé non seulement à faire confiance à autrui, mais également à retrouver une certaine assurance en moi-même. Je peux donner ma parole malgré la connaissance de mes sentiments fluctuants et de mes fragilités. Dieu m'appelle à devenir réalisateur de la parole.

3.4. «Soyez réalisateurs de la parole»

Cet impératif, et partant de lui toute l'épître de Jacques, constitue un apport décisif pour la compréhension du thème de la crédibilité. L'ensemble de cette lettre profile la question de la Parole donnée et de l'engagement que celle-ci implique.

Les découvertes ci-dessous apparaissent comme autant de critères permettant de délivrer une parole pertinente. Ne les prenez pas pour des absolus tant il est vrai que la crédibilité est aussi affaire de degrés. Je les livre comme des pistes à creuser du point de vue théologique et à approfondir dans le cadre d'une vie spirituelle.

3.4.1. Un témoin commence par écouter²⁶

Le verbe «écouter» commande l'architecture de la section consacrée à la réalisation de la parole. Pour Jacques, il y a deux manières d'écouter : d'une façon distraite ou d'une façon qui engage. L'écoute distraite fait de l'appel à l'obéissance une information qui n'influence plus notre vie. L'écoute réelle ouvre sur une attitude existentielle, elle induit un comportement. Le verbe «obéir» signifie d'abord «écouter attentivement». S. Kierkegaard, dans son



commentaire, insiste sur la portée existentielle de la Parole donnée. L'appel à l'obéissance ne doit pas se muer en savoir. La vérité évangélique doit être appropriée par le lecteur et la lectrice. Or *le miroir de l'Écriture* me renvoie l'image de quelqu'un qui veut s'accommoder la Vérité. Le théologien danois dénonce alors l'hypocrisie qui consiste à faire comme si on vivait au nom de la cause (sous-entendu la Vérité évangélique) alors que les motifs de l'engagement sont en réalité d'ordre matériel et humain²⁷.

3.4.2. Un témoin crédible avoue son imperfection

Pour que leurs auditeurs/trices ne soient pas trompé-es, les croyant-es, pasteur-es et enseignant-es sont appelé-es à délivrer une parole vraie. Cela implique entre autres l'aveu du décalage entre ce qu'ils/elles vivent effectivement et les exigences absolues de la Parole divine. L'auditeur/trice doit être amené à percevoir la radicalité du message évangélique et les réponses timides que nous lui donnons. «Pour le christianisme, l'homme peut et doit distinguer les deux choses et déclarer *ouvertement* quand il travaille pour son avantage et quand il est au service de la cause. Pour le christianisme, rechercher son avantage... tout en servant la vérité ; le rechercher... tout en travaillant pour l'idée : c'est du galimatias et le chemin de l'hypocrisie»²⁸.

3.4.3. Un témoin crédible pèse ses paroles²⁹

Jacques dévoile une image réaliste de l'être humain : nous sommes ambivalent-es, ballotté-es entre le bien et le mal. S'inscrivant dans la tradition évangélique, il rappelle l'exigence de droiture dans les paroles dites. Cette règle de discipline vise à endiguer le flot de paroles ; elle nous exhorte à refuser le pouvoir de la parole manipulée. La Vérité ne peut s'exprimer par le recours au double langage. Avec une grande lucidité, Jacques montre la force de la langue. «De même la langue est un petit membre et se vante de grands effets. Voyez comme il faut peu de feu pour faire flamber une vaste forêt! La langue aussi est un feu» (Jc 3,5-6). Par ce constat, Jacques précise que les mots peuvent aussi faire du mal. Dans ce cadre, il propose une véritable éthique de la communication. Ceux et celles qui exercent une tâche d'enseignant-es ne doivent pas se considérer comme les maîtres d'un savoir : ils demeurent à égalité avec les autres ; eux/elles aussi sont appelé-es à exercer leur autorité existentielle en attestant par leur comportement que l'Évangile a un impact sur leur vie³⁰. A ceux et celles qui ont une responsabilité dans la communauté, Jacques recommande de rester dans l'humilité et de pratiquer le respect des destinataires.



3.4.4. Un témoin crédible s'expose au réel

Par le détour des thèmes de l'épreuve et de l'endurance³¹, Jacques propose de tester notre foi, tant du point de vue de sa pertinence que du point de vue de la crédibilité du témoin. Jacques ne gomme pas la dureté du réel ; il invite le/la croyant-e à tenir tête aux puissants de ce monde, ces puissants qui imposent leurs lois et en particulier celle de l'économie³². Pour lui, le/la chrétien-ne ne doit pas fuir les rapports de force. Il/elle doit aller à la rencontre de tous ceux et celles qui souffrent. La soumission à la loi de la liberté confère aux croyant-es une capacité d'interpellation. La force de Jacques réside dans sa capacité à nous montrer que l'avenir appartient à ceux et celles qui gardent les pieds sur terre et qui ont les forces de la patience et de la ténacité. «Voyez le cultivateur : il attend le fruit précieux de la terre sans s'impatienter à son propos tant qu'il n'en a pas recueilli du précoce et du tardif. Vous aussi prenez patience, ayez le cœur ferme, car la venue du Seigneur est proche» (Jc 5,7-8).

3.4.5. Un témoin crédible pratique sa religion

«Soyez réalisateurs de la parole» (Jc 1,22a) est une invitation à tester sa foi en la pratiquant. L'épître de Jacques, pétrie de sagesse, fait sienne l'adage populaire qui déclare que «c'est en forgeant que l'on devient forgeron». La foi dévoile ses potentialités dans l'exercice quotidien : la religion n'est pas seulement une affaire privée liée à l'épanouissement personnel. La spiritualité ne concerne pas seulement un jardin secret que nous pourrions protéger du regard d'autrui ou mettre à l'abri des intempéries que pourrait lui infliger la praxis. Jacques, au contraire, affirme que l'humain trouve sa vraie dignité en pratiquant sa religion. La Parole donnée a des conséquences. Ses effets atteignent l'ensemble de la vie du croyant pour l'animer par des actes. L'expression «faire la parole» s'éclaire à la lumière de L'Ancien Testament. Elle signifie accomplir la loi. Elle nous entraîne sur le chemin de l'entraide. «La religion pure et sans tache devant Dieu la voici : visiter les orphelins et les veuves dans leur détresse» (Jc 1,27a). La soumission à la loi parfaite de la liberté signifie se mettre à l'école de la liberté inouïe du Christ. Cette liberté a le courage de proposer de nouvelles règles du jeu face à une réalité qui semble bloquée et face à des pouvoirs qui imposent leur vision unidimensionnelle de la réalité (Jc 2,1-13). L'adhésion à la loi proposée par Jacques nous aide à surmonter la résignation. Celle-ci nous paralyse car elle nous fait croire que les «choses sont comme elles sont». Jacques nous préserve d'un faux réalisme, qui se lit en définitive comme une forme de déterminisme.



3.4.6. Un témoin ne sépare pas la foi des œuvres

Le débat autour de l'articulation entre la foi et les œuvres sera toujours passionné. Je relève que la discussion est grevée par d'âpres débats confessionnels et par des malentendus théologiques. Il règne autour de cette querelle une certaine confusion : l'image de l'échangeur d'autoroute que nous avions employée en introduction de cet article s'applique également ici. De quelle foi parlons-nous ? Comment définissons-nous les œuvres ? Ces deux grandeurs peuvent-elles se mettre sur le même plan? Pour qui écrivent les auteurs ? Contre quels fronts polémiques se battent-ils ? Que veulent-ils montrer? Dans quelle ambiance spirituelle baignent les auditeurs et les auditrices? Cette cascade d'interrogations montre que ne pouvons pas effectuer de transpositions directes : la manière dont Paul, Jacques ou encore M. Luther pose la question est déterminée à chaque fois par un contexte particulier. Comme nous l'avons vu, ce dernier détermine aussi la signification du message. Mais quelles que soient les données historiques, le point décisif de la problématique porte sur le rôle que l'œuvre joue dans notre vie spirituelle. A mes yeux, l'œuvre au sens où l'entend l'auteur de l'épître n'est pas un rempart que l'humain construit entre Dieu et lui pour se donner bonne conscience. Elle ne balise pas non plus un chemin qui conduirait vers une perfection illusoire. On ne peut donc établir une équation entre les verbes «croire» et «agir». En effet, il existe de nombreuses personnes qui se déclarent non-croyantes qui ont un comportement exemplaire. A l'inverse, nous savons que comme chrétien-nes, nous ne sommes nullement meilleur-es que les autres. Le risque de confondre l'intériorité humaine et son extériorité demeure et demeurera toujours et il est réel dans l'épître de Jacques. Il n'existe pas de coïncidence directe entre l'être de l'homme et son faire. Mais à mon avis, il n'est pas juste d'argumenter constamment à partir des risques et des excès éventuels d'une position.

La réinterprétation que je propose, à la suite de G. Frankemölle³³, vise à prendre en compte à la fois l'intention théologique de Jacques³⁴ et notre propre contexte. Pour notre auteur, l'œuvre est portée par l'élan créateur de la foi. Elle se définit comme la possibilité d'agir dans la société. Le terme *action* traduit mieux à mon sens ce que Jacques entend par le mot «œuvre», en ce qu'il conjugue précisément le dire et le faire. L'œuvre au sens de Jacques signifie d'abord ce qui «se voit», ce qui «met en lumière». Elle devient l'expression de l'engagement public parmi nos contemporain-es. Elle témoigne de façon tangible que celui/celle qui l'accomplit s'intéresse non seulement à une communauté de préférence mais également à tous ceux et celles qui sont différent-es de nous. Accomplir une œuvre implique



que l'on est prêt à consacrer temps et énergie pour créer de véritables relations avec autrui. L'œuvre ouvre la possibilité de *manifester un signe du lien*. Elle permet de partager la confiance, même avec ceux/celles que nous ne connaissons pas ou peu. Dans les termes de notre contribution, elle est le lieu où je peux donner corps à la Parole. Elle devient le lieu de la crédibilité. L'œuvre peut se déchiffrer comme signe de la Promesse, non seulement pour celui ou celle qui en est le bénéficiaire, mais aussi pour celui ou celle qui l'accomplit, car elle lui indique où et comment il ou elle peut agir.

Ce commentaire nous ouvre sur une théologie de l'action. Notre contexte est marqué par le subjectivisme et par l'impossibilité de discerner un projet de société. Les appartenances collectives se dissolvent, les liens entre les humains s'effilochent. De nombreuses personnes vivent dans l'isolement. Notre monde moderne a besoin d'hommes et de femmes qui sont prêt-es à participer à la construction sociale du lien de la confiance. Les chrétiens et chrétiennes sont appelé-es à y prendre leur part. Cette tâche les requiert d'autant plus qu'ils/elles se placent explicitement sous le signe de la Promesse.

L'exhortation à être fidèle à la Parole donnée trace le chemin peu balisé d'une «éthique de la confiance». La conviction et la responsabilité y ont certes leur place. Mais cette théologie conjugue l'action de Dieu et celle des hommes et des femmes, la spiritualité et l'action, la confiance et la prise en compte des rapport de force. A ma connaissance, cette théologie reste à écrire et à mettre en œuvre. Elle nous permettrait d'intégrer le fait suivant : aucune société ne peut vivre sans tisser des rapports de confiance entre ses membres. Ce travail sur la parole échangée et sur la crédibilité vise précisément à repenser le pôle relationnel irremplaçable qui porte les personnes et qui seul donne à la société un visage humain. L'estocade du doute est déjà portée si l'on doit convaincre autrui de sa crédibilité. Chercher à rendre ses paroles crédibles est impossible. Le porte-parole doit laisser à ses destinataires le soin de trancher cette question de confiance. Ces liens nécessaires qui se tissent autour des paroles échangées sont toujours fragiles. Ils reposent sur des hommes et des femmes qui «tiennent parole». La confiance n'est pas un bien inaliénable. En définitive la crédibilité n'est pas monnayable : elle ne se «perd» ni ne se «gagne», elle s'accorde.



NOTES

- Même s'il existe aussi une interaction entre les deux.
- L'expression est reprise d'un livre de J.-N KAPFERER, Les chemins de la persuasion. Le mode d'influence des médias et de la publicité sur les comportements, Paris, Dunod, 1984.
- Dans le cadre de cette contribution, je me placerai du point de vue de l'émetteur. Cela ne signifie pas pour autant que les destinataires soient absents : quiconque cherche à persuader se doit de prendre en compte les préoccupations d'un auditoire particulier.
- Pour répondre à cette question, nous allons nous servir des outils fournis par la pragmatique de la langue et par la pragmatique de la communication. La communication étant un phénomène beaucoup plus global que l'activité langagière, il est important de dire que la pragmatique de la langue est un sous-ensemble de cet ensemble plus vaste qu'est la communication (par exemple, le cri du nourrisson est une communication même s'il n'est pas, à proprement parler, une langue articulée).
- Je m'inspire librement de G. QUELL, G. KITTEL, R. BULLTMANN, Vérité, trad. A. Bindit, Genève, Labor et Fides, coll. Dictionnaire Biblique G. Kittel, 1969.
- Pour les citations bibliques, nous suivons en général la traduction de la TOB (si ce n'est pas le cas, nous l'indiquerons en note).
- Comme le montre la pseudonymie, cette instance peut parfois se masquer volontairement, soit pour des motifs de sécurité (cf. l'affaire des Versets Sataniques de Salman Rushdie, cité par G. Lecler, Histoire de l'autorité. L'assignation des énoncés culturels et la généalogie de la croyance, Paris, PUF, coll. Sociologie aujourd'hui, 1996, p. 418), soit pour des raisons d'ordre littéraire et théologique (S. Kierkegaard est le meilleur témoin de ce recours au pseudonyme ; elle vise à stimuler la quête de la Vérité comprise comme une mise en route de la subjectivité de mon prochain : «Mais je n'accuse pas non plus mes contemporains, et cela justement parce que j'ai compris que mon devoir religieux est de servir la vérité avec une abnégation où ma tâche a été de me garder par tous les moyens de la faveur et de la considération.» ; cf. S. KIERKEGAARD,



- «Point de vue explicatif de mon œuvre d'écrivain», in : S. KIERKEGAARD, Œuvres Complètes, tome 16, Paris, Éd. de l'Orante, 1971, p. 5).
- Même si la majorité des hommes et des femmes publiques s'en défendent, le recours aux sondages est devenu un des moyens essentiels pour influencer un auditoire.
- Get axiome ouvre sur un aspect de ma recherche en cours que je ne développe pas ici parce que je ne l'ai pas assez travaillé. L'autorité d'un énoncé est lié au support qui le véhicule. Que serait Luther sans l'invention de l'imprimerie ? Il faudrait, dans cette perspective, examiner la multiplication des réseaux et des possibilités d'accès à l'information par le biais d'internet.
- Pour cette distinction cf. J. M. BOCHENSKI, Qu'est-ce que l'autorité ? Introduction à la logique de l'autorité, trad. P. Secrétan, Fribourg, Éditions Universitaires, 1979, p. 87.
- 11 Voir G. LECLERC, Histoire de l'autorité. L'assignation des énoncés culturels et la généalogie de la croyance, Paris, PUF, coll. Sociologie d'aujourd'hui, 1996, en particulier les p. 71-177 qui m'ont suggéré ces lignes.
- ¹² *Ibid.*, p. 118.
- ¹³ J.-L. AUSTIN, *Quand dire, c'est faire*, trad. G. Lane, Paris, Seuil, coll. Points Essais n° 235, 1970 [1962].
- ¹⁴ J. R. Searle, Sens et expression. Études de théorie des actes du langage, trad. J. Proust, Paris, Les Éditions de Minuit, 1982, p. 39-70.
- ¹⁵ *Ibid.*, p. 71-100, en particulier p. 73.
- ¹⁶ Mt 2,25-34 (en particulier v. 25).
- 17 Voir D. SPERBER, D. WILLSON, La pertinence. Communication et cognition, trad. A. Gerschenfeld et D. Sperber, Paris, Les Éditions de Minuit, 1989. La théorie de la pertinence, véritable petite révolution dans le monde linguistique, concerne les rapports entre la cognition et le langage. Elle résout ces rapports à l'aide de la question des effets et des efforts et par le biais d'une nouvelle définition de la notion de contexte. Elle a également des incidences sur la manière dont nous résolvons la question du succès ou de l'échec des actes de parole. La théorie classique doit être aban-



- donnée. L'hypothèse de la pertinence présente, en outre, l'avantage d'être plus lumineuse et moins coûteuse en termes théoriques. A ce sujet, voir les p. 364-381.
- A l'exception, me semble-t-il, de la conversation à bâtons rompus où le plaisir d'être ensemble et d'échanger est porté par un principe de coopération.
- D. BONHOEFFER, Résistance et Soumission. Lettres et notes de captivité, éd. par E. Bethge et trad. de L. Jeanneret, Genève, Labor et Fides, 1973, p. 389.
- P. WATZLAWICK, Le langage du changement. Éléments de communication thérapeutique, trad. J. Wiener-Renucci et D. Bansard, Paris, Seuil, 1980 [1978], p. 49.
- ²¹ S. AMSLER, *Le dernier et l'avant-dernier. Études sur l'Ancien Testament,* Genève, Labor et Fides, Le Monde de la Bible n° 29, 1993, p. 125-126.
- 22 Comme l'indique la célébration liturgique, on ne peut pas forcément fusionner dans une unique personne le célébrant et l'auteur d'une prière ou d'une confession de foi.
- Voir P. WATZLAWICK, La réalité de la réalité. Confusion, désinformation. Communication, trad. E. Roskis, Paris, Seuil (coll. Points), 1978, p.108-117, et en particulier p. 109.
- L'expression appartient à H. ARENDT, Condition de l'homme moderne, trad. G. Fradier, Paris, Calmann-Lévy (Pocket), coll. Agora, 1983 [1961], p. 310.
- Voir le beau livre de M. CORNU, La confiance dans tous ses états. Pour une éthique du don, Genève, éd. La Joie de lire, coll. «Qui suis-je» Philosophie, 1997. Ces lignes s'inspirent également de J.-L. CHRETIEN, La voie nue. Phénoménologie de la promesse, Paris, Les Éditions de Minuit (Philosophie), 1990, p. 143-158.
- ²⁶ «Pourtant que nul ne néglige d'être prompt à écouter, lent à parler, lent à se mettre en colère» (Jc 1,19).
- On relira à ce sujet «Cherchez premièrement le Royaume de Dieu» in S. Kierkegaard, *Œuvres Complètes*, tome 19, p. 227-229. Ainsi que S. Kierkegaard, «Pour un examen de conscience recommandé aux



- contemporains», *Ibid*. Pour un commentaire de notre texte voir les p. 65-106.
- 28 S. KIERKEGAARD, «Jugez vous-mêmes», in Œuvres Complètes, tome 18, p. 176.
- 29 Il est naturel d'utiliser cette forme de paroles à bâtons rompus que l'on qualifie de bavardage. Mais l'exhortation de Jacques vaut aussi pour cette catégorie de paroles, car cette manière de converser peut devenir le lieu de la propagation de la rumeur concernant des personnes absentes. On relira également la reprise de la tradition matthéenne (Jc 5,12).
- Voir F. Vouga, L'Épître de Saint Jacques, Genève, Labor et Fides, (Commentaires du Nouveau Testament. Deuxième série, XIIIa), 1984, p. 93-103, et plus particulièrement p. 103.
- ³¹ Voir par exemple : «Heureux l'homme qui endure l'épreuve, parce que, une fois testé, il recevra la couronne de la vie, promise à ceux qui L'aiment» (Jc 1,12). Et aussi la patience requise pour endurer le réel (Jc 5,7-11).
- ³² Voir les malédictions adressées aux riches (Jc 5,1-6).
- Voir H. FRANKEMÖLLE, Der Brief des Jakobus. Kapitel 1, Würzburg, Echter Verlag, Ökumenischer Taschenbuch. Kommentar zum Neuen Testament 17/1, et Kapitel 2-5, 17/2, 1994. Pour notre problématique, cf. le second volume, p. 420-477.
- ³⁴ Cf. Jc 2,14-26.